

Délibération N°	D24-033
Conseillers en exercice	36

Acte publié le	18/04/2024
Présents	26
Votants	29

L'an 2024, le **JEUDI 11 AVRIL** à 19h30, le conseil communautaire de Collines Isère Nord communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la communauté de communes, **SOUS LA PRESIDENCE DE RENE PORRETTA**, Président.

Secrétaire de séance : Martine CHASTAGNARET.

Présents : Mmes et MM ANGONIN Daniel, BADUFLE Christophe, BOUQUET Isabelle, CARLES-Michel, CASTAING Patrick, CAUQUIL Alain, CHARDON Véronique, CHASTAGNARET Martine, COCHARD Bernard, DELAY Monique, DEVAUX Vanessa, FASSINOT Christine, GASS-VERNAY Julie, GENDRIN Valérie, GIRERD-POTIN Albert, GROIX Brigitte, HIRTH Ludovic, HUGOU Isabelle, JULLIEN Bernard, MICHA-FRACHON Valérie, MUCCIARELLI Laurence, MUSTI Murielle, NEPLE Alain, NOWAK Christine, ORELLE Pierre-Louis, PORRETTA René, QUEMIN André, REVEYRAND Michel, REY Christian, ROSET Patrick, ROUSSEL Régis, ROUSSET Christian, TASCIONI Maryline, TERRY Joël, THOMAS Alexandra, VERNAY Aurélie.

Procurations : CHARDON Véronique à COCHARD Bernard
GENDRIN Valérie à ANGONIN Daniel
MUCCIARELLI Laurence à REY Christian

Nomenclature ACTES : 721

D24-033 / FISCALITE DIRECTE LOCALE 2024

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- CONSIDERANT le rapport d'orientation budgétaire 2024 présenté par le bureau communautaire, le débat d'orientation budgétaire et la délibération du conseil communautaire en date du 21 mars 2024,
- CONSIDERANT les résultats prévisionnels de l'exercice 2023 et le budget primitif 2024,
- DE MAINTENIR les taux d'imposition des taxes directes locales tels que votés en 2023, soit :

TAXES	TAUX
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	24.39
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	0.00
Taxe d'habitation (TH) résidence secondaires	7.72
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	2.65

- D'AUTORISER Le Président ou son représentant à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

La (le) Secrétaire de séance	Le Président	Pièces jointes :
Martine CHASTAGNARET 	René PORRETTA 	- PJD24-033